

## Contrat de Ville - Volet Emploi Insertion - Subventions aux associations et aux structures d'insertion par l'activité économique

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** Le volet emploi insertion du Contrat de Ville concerne des actions menées par des acteurs intervenant sur les quartiers de la Ville dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

On distingue deux types de bénéficiaires des subventions du volet emploi insertion :

### 1. Les associations

Ce sont des associations qui se mobilisent pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, à savoir celles qui nécessitent un accompagnement, et une introduction concrète vers l'emploi. La participation proposée de la Ville aux actions de ces associations est la suivante :

Associations	Actions	Montant	Ligne budgétaire à débiter
Roue de Secours	Aide à la mobilité	11 000 €	65.90/6574 CS 30200
MJC Clairs-Soleils	Lutte discrimination et emploi	2 500 €	65.90/6574 CS 30200
Association d'Insertion par l'activité	Création auto emploi (textile couture) vers une coopérative d'activité et d'emploi	2 750 €	65.90/6574 CS 30200
Les Amis d'AC	Mobilisation chômeurs, permanences quartiers	3 300 €	65.90/6574 CS 30200
Mission Locale	Parrainage	7 988 €	65.90/6574 CS 30200
CIDF	Insertion des jeunes filles diplômées issues de l'immigration et travail sur l'image de soi	3 000 €	65.90/6574 CS 30200
MEDEF	Parrainage	6 048 €	65.90/6574 CS 30200
GEIQ Industrie	Parrainage	1 955 €	65.90/6574 CS 30200
Boutique de Gestion	Talents de cités	1 000 €	65.90/6574 CS 30200
Mission Locale	Correspondant Emploi Insertion	27 320 €	65.90/6574 2801 CS 30200
Régie des Quartiers	Amélioration du cadre de vie	65 369 €	65.90/6574 2802 CS 30200
Régie des Quartiers	Aménagement dans nouveaux locaux	4 000 €	65.90/6574 2802 CS 30200
<b>Total</b>		<b>136 230 €</b>	

Le montant de 4 000 € affecté à l'aide à la Régie des Quartiers pour l'emménagement dans ses nouveaux locaux sera prélevée au chapitre 65.90/6574.2802 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022 du budget primitif 2006.

### 2. Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Les SIAE font partie des organismes dont la totalité de leur action est tournée vers l'insertion par l'activité économique. Leur fonctionnement s'inscrit dans le cadre de la loi contre l'exclusion et maintenant de la loi de cohésion sociale. Ils font l'objet d'agrément de la part de l'Etat.

Les subventions, que la Ville attribue depuis de nombreuses années, ont intégré le programme du Contrat de Ville afin d'établir une cohérence d'actions vers les publics des quartiers de la Ville. Depuis

quelques années, en accord avec ces structures, un régime de calcul des subventions s'effectue selon des critères quantitatifs liés aux personnes accueillies, aux résultats obtenus et aux moyens humains mis en œuvre.

Ce calcul selon des critères s'effectue à partir d'éléments déclaratifs des organismes.

La répartition proposée est donc la suivante :

Organismes	Actions	Montant	Ligne budgétaire à débiter
Alternatives Chantiers	Ateliers décors urbains	14 100 €	65.523/6574 CS 30200
Aqua Vert	Travaux environnement	5 640 €	65.523/6574 CS 30200
Syneco	Construction habitation et second oeuvre	8 500 €	65.523/6574 CS 30200
Jardins de Cocagne (Association Julienne Javel)	Insertion par les jardins	11 500 €	65.523/6574 CS 30200
Intermed	Association intermédiaire	31 800 €	65.523/6574 CS 30200
BTT	Second oeuvre, mécanique, recyclage, intérim social	48 600 €	65.523/6574 CS 30200
Blanchisserie du Refuge	Nettoyage textile tout public	8 000 €	65.523/6574 CS 30200
BTS (Blanchisserie)	Nettoyage textile tout public	11 800 €	65.523/6574 CS 30200
ADDSEA	Chantiers d'insertion	8 800 €	65.523/6574 CS 30200
ADDSEA	Chantiers d'insertion	3 000 €	65.523/6574 CS 30200
Comité de Quartier Saint-Ferjeux	Chantiers d'insertion	3 400 €	65.523/6574 CS 30200
<b>Total</b>		<b>155 140 €</b>	

Le chapitre 65.523/6574 CS 30200 sera abondé par un transfert de crédits de 2 375 € en provenance du chapitre 65.90/6574 CS 30200. Cet abondement se justifie par le passage d'une structure (comité de quartier Saint-Ferjeux, chantier d'insertion) vers la ligne SIAE.

Le montant de 3 000 € affecté au chantier d'insertion de l'ADDSEA sera prélevé au chapitre 65.523/6574 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.824/6574 CS 47003 (Politique de la Ville).

Après avis favorable unanime de la 3<sup>ème</sup> Commission, il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'attribution des subventions telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessus,
- et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, le cas échéant, les conventions et avenants à intervenir,
- d'autoriser les transferts de crédits mentionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Mme MENETRIER, M. FUSTER, Mme GIROL, Mme BALLOT, Mme POISSENOT, M. LAMBERT, Mme TETU, Mme DUFAY, M. BAUD, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme PRESSE n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 19 avril 2006.*